



Proposition commerciale et confidentialité

Par kab974

Bonjour à tous

Nouveau sur le forum je me présente rapidement. Je suis email marketeur installé en auto entreprise depuis une dizaine d'année et j'interviens dans le domaine du marketing digital pour le compte de différentes marques françaises et étrangères pour lesquelles je suis chargé de réaliser des campagnes emailing B2B.

La question qui m'amène sur le forum aujourd'hui est la suivante:

Un de mes clients français pour lequel je travaille déjà s'associe avec une autre entreprise française pour un nouveau projet. Ce client avec lequel je travaille donc depuis plusieurs années me demande dans le cadre de son nouveau projet et de son association avec son nouveau partenaire, de leurs établir une proposition commerciale. Proposition commerciale détaillée est éminemment stratégique. Sans crier au loup mais ayant déjà constater quelques arrangements et fuites d'informations lors de nos premières discussions j'aimerais savoir si il existe un moyen de protéger la proposition commerciale que l'on me demande d'établir car rien ne me garantie qu'une fois en possession de la stratégie précise (développée et budgétée dans un document de plusieurs pages) celle-ci ne soit officiellement rejetée par mes clients pour des motifs divers mais néanmoins utilisée en interne par eux dans le cadre de leurs projets.

Ma question est donc assez simple : existe t-il un moyen de protéger la confidentialité de cette proposition commerciale que l'on me demande de faire pour éviter 'un détournement' et si oui lequel ?

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez demander à être rémunéré pour cette étude, (quitte à en faire un "avoir" si la proposition est ensuite acceptée) et préciser que vous en conserverez la propriété intellectuelle.

Il ne s'agit pas de fuite de confidentialité, mais d'utiliser votre travail sans l'avoir rémunéré.

Par kab974

Bonjour ok merci de votre réponse

Ne pensez-vous pas délicat de demander la rémunération pour cette consultation sachant qu'elle émane d'un 'bon client' qui me confie actuellement un portefeuille de 14 marques et qui envisage de m'apporter 4 marques supplémentaires dans le cadre de son nouveau projet. Je comprends très bien et partage votre raisonnement mais j'hésite un peu sachant par ailleurs que la chose n'a pas été annoncée au préalable et que la rédaction de la proposition est en cours qu'en pensez vous ?

Concernant le second point de votre réponse et à propos de votre rappel concernant la propriété intellectuelle.

Celle-ci intervient t-elle dans le cadre de cette proposition sachant qu'il s'agit de l'application de principes et/ou techniques marketing en vigueur dans mon domaine facilement accessibles en ligne par exemple mais certes adaptées à la demande spécifique de mes clients pour répondre à leurs demandes ?

Faut-il que cela soit mentionné sur le document ? Faut-il une signature pour que cela soit opposable en cas de litiges ?

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Consultez un avocat spécialisé. Ce n'est pas ici qu'on va vous aider à négocier vos contrats.

Et ce que vous évoquez n'est pas un problème de confidentialité, mais l'utilisation du résultat d'une étude préliminaire.

Cette utilisation peut donner lieu à rémunération. A vous de définir le prix.

Par kab974

ok merci pour vos réponses